

Insécurité, mesures communautaires et contrôle des communautés
Insecurity, community measures and community control
Inseguridad, medidas comunitarias y control de comunidades

Pierre Landreville

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033671ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033671ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Landreville, P. (1993). Insécurité, mesures communautaires et contrôle des communautés. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 127-133.
<https://doi.org/10.7202/1033671ar>

Résumé de l'article

Alors que, depuis quelques décennies, on tente de promouvoir des mesures de réinsertion sociale et de mettre sur pied des mesures pénales autres que l'emprisonnement pour favoriser l'inclusion et la réintégration dans la communauté, d'autres forces poussent plutôt vers l'exclusion des délinquants et des marginaux au nom de la communauté que l'on veut protéger. Les groupes qui s'affrontent sur la scène sociale ont des motivations et des intérêts divergents. L'article analyse le contexte et les facteurs macrosociologiques en jeu ainsi que les motivations plus ou moins explicites des différents acteurs sociaux.

Insécurité, mesures communautaires et contrôle des communautés

Pierre Landreville

Récemment, à Montréal, un groupe de citoyens a formé un comité et a récolté une pétition de 3000 noms pour s'opposer à la vente d'un édifice de l'Armée du salut au ministère de la Sécurité publique, qui voulait y installer un centre correctionnel à sécurité minimale pour des détenus qui purgent de très courtes sentences.

Assez régulièrement, des citoyens, des éditorialistes et des politiciens s'offusquent du fait que des personnes détenues bénéficiant d'une permission de sortie de quelques heures ou libérées conditionnellement aient commis une infraction, et ils réclament des restrictions de ces programmes, ou du moins une sélection plus efficace des participants pour mieux assurer la protection du public.

Périodiquement, des journalistes et des groupes de femmes

protestent énergiquement contre le laxisme de la justice, lorsqu'un conjoint violent, laissé en liberté pendant son procès, blesse ou tue sa conjointe. On demande alors pourquoi tout n'a pas été fait pour protéger la victime, et certains réclament la détention provisoire de tous les agresseurs.

D'autres groupes de pression, comme les MADD (Mothers Against Drunk Drivers¹) ou des associations de victimes, s'opposent à l'imposition de mesures dites communautaires pour les chauffeurs ivres ou d'autres délinquants. Seule la prison serait une peine acceptable pour telle ou telle catégorie d'accusés.

Il y a quelques semaines, le Solliciteur général du Canada se disait en faveur de la création d'un fichier national des agresseurs d'enfants que les corps de police et des employeurs, tels les

garderies, pourraient consulter, au besoin.

Certains corps policiers canadiens publient ou veulent publier les photos de personnes libérées de prison, qu'ils jugent dangereuses, dans le but de protéger les membres de la communauté. Un comité consultatif établi par le Solliciteur général renchérit en recommandant une étude de faisabilité sur l'installation d'un système national de renseignements, afin de faire connaître les criminels susceptibles de récidiver (*La Presse*, 3 avril 1993)

Tous ces mouvements, toutes ces initiatives visent l'exclusion, par l'enfermement ou autrement, des personnes ou des groupes que l'on désigne comme délinquants, comme dangereux. Ils témoignent aussi d'une résistance au retour dans la communauté de ceux qui en ont été exclus. Alors que, depuis quelques

décennies, on tente de promouvoir des mesures de réinsertion sociale et de mettre sur pied des mesures pénales autres que l'emprisonnement ou l'amende pour favoriser plutôt l'inclusion, la réintégration et la réconciliation avec la victime ou la communauté en général, d'autres forces poussent plutôt vers l'utilisation de peines d'emprisonnement plus longues, vers un contrôle plus sévère et plus étendu des délinquants en liberté et vers des mesures punitives ou de surveillance spéciales pour certains groupes, tels les consommateurs de drogues illégales, les conjoints violents, les conducteurs ivres, les délinquants sexuels et les agresseurs d'enfants. Dans les deux cas, dans ces efforts d'inclusion et d'exclusion, on fait référence à la communauté que l'on veut protéger ou que l'on veut mettre à contribution pour qu'elle aide, qu'elle accepte, qu'elle favorise le retour des exclus en son sein.

Ces forces contradictoires sont complexes, elles entrent en jeu sur une scène sociale, économique et politique instable, où s'affrontent de multiples groupes aux motivations et aux intérêts divergents, et où se créent de façon délibérée ou de facto des alliances souvent paradoxales. L'insécurité, la peur de l'autre, de l'étranger, y jouent un rôle impor-

tant, parfois prépondérant, mais d'autres motivations s'ajoutent à celles-là.

Les motivations des acteurs

En premier lieu, nous l'avons mentionné, plusieurs groupes et plusieurs personnes ont peur, ne se sentent pas en sécurité. Les gens croient que des lieux, des activités, des groupes constituent des risques élevés d'agression de toute sorte, pour eux ou leurs proches. Ils tentent alors de se protéger, ou ils demandent qu'on les protège contre ces risques qu'ils ont ordinairement surévalués.

Certains sont aussi motivés par des sentiments de vengeance ou par une sorte de sens de la justice. Ils n'ont pas nécessairement peur, mais ils croient que les criminels, ou quelques-uns d'entre eux, doivent payer pour leurs fautes et méritent d'être punis sévèrement. Ils préconisent des peines fortes, s'insurgent contre le laxisme de la justice et récusent généralement les mesures communautaires, les peines non privatives de liberté. Pour plusieurs d'entre eux, seul l'emprisonnement est une véritable sanction.

D'autres veulent utiliser le droit pénal et la peine pour dénoncer un comportement très répréhensible ou qui, selon eux, devrait être perçu comme tel. Ils désirent que tous prennent conscience que tel ou tel comportement (l'alcool au volant, la violence familiale) est inacceptable puisqu'il est puni sévèrement. Ils visent souvent des changements de mentalité et se servent du droit et de la peine comme de moyens socio-pédagogiques pour éduquer et faire évoluer les représentations sociales.

Il faut aussi admettre que plusieurs des mouvements de protestation contre des maisons de



transition ou des centres correctionnels à sécurité minimale reposent totalement ou partiellement sur des motifs économiques. Des citoyens craignent que la présence de tels établissements dans leur quartier ait un impact négatif sur le marché immobilier et fasse diminuer l'évaluation des maisons. Ce type d'intérêt n'est pas à négliger.

Les acteurs

Parmi ces acteurs, il y a tout d'abord ceux que Becker (1985) nommait les entrepreneurs moraux. Dénués d'intérêt immédiat, ils veulent promouvoir certaines valeurs, ils visent des objectifs moraux, comme la protection de la vie, l'égalité ou la défense des droits. Les MADD veulent sauver des vies, des groupes de femmes tentent de changer les mentalités face à la violence envers les femmes, d'autres gens veulent protéger la vie du fœtus.

Des victimes ou des parents de victimes, qu'ils soient regroupés ou non en association, demandent parfois « que justice soit faite » et réclament des lois plus sévères ou des peines d'emprisonnement pour tel type de criminels. Souvent, du moins en Amérique du Nord, des regroupements de victimes sont soutenus ou utilisés par des agents pénaux, policiers

ou procureurs, qui veulent intensifier leur action répressive.

Des groupes de citoyens plus ou moins structurés d'un quartier ou d'une « communauté » peuvent s'opposer à l'implantation d'un établissement de réinsertion sociale près de chez eux, en disant que cela constituerait un danger pour leurs enfants, que l'endroit n'est pas propice à la réinsertion sociale, ou tout simplement que le projet aurait un impact négatif sur le prix des maisons. Ce syndrome « pas dans ma cour » n'est pas alimenté seulement par l'insécurité, et ne se développe pas qu'envers les délinquants. Il existe aussi par rapport à d'autres groupes marginaux ou « à risques », ex-psychiatisés, sidéens, assistés sociaux, certains groupes ethniques, ou par rapport à des risques tels que les déchets toxiques, les industries polluantes, le nucléaire, les dépôts de produits jugés dangereux.

Le sentiment d'insécurité peut aussi être alimenté par des groupes qui ont intérêt à souligner l'importance d'un problème ou la gravité d'une situation. Dans un contexte socio-économique où se livre une très forte compétition pour l'obtention des fonds publics, où des groupes professionnels ou communautaires luttent pour se faire reconnaître, pour protéger un champ d'activité ou s'en emparer, plusieurs mettent l'accent sur l'aspect catastrophique du problème dont ils s'occupent pour avoir des fonds supplémentaires ou pour promouvoir leurs solutions. Ces groupes d'intérêts sont tant des professionnels de l'intervention ou des groupes communautaires que des marchands de sécurité. Ces discours inflationnistes contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité.

Le marketing de la peur est aussi entretenu par des agents

pénaux, policiers, gardiens de prison, procureurs, etc. Des dirigeants de corps policiers ou de syndicats d'agents de la paix reviennent régulièrement sur l'augmentation de la criminalité, sur le caractère de plus en plus grave de telle ou telle situation, et sur les carences des moyens mis à leur disposition. Les gardiens de prison alertent l'opinion publique au sujet de l'incohérence des programmes correctionnels, de l'insuffisance des ressources et des conséquences catastrophiques qui s'ensuivent pour la sécurité de la population. Les procureurs modulent eux aussi un discours semblable. La plupart de ces dénonciations sont le prélude de revendications motivées par des intérêts corporatifs, syndicaux ou bureaucratiques.

Les politiciens enfourchent très facilement la question de la criminalité. Ils auront périodiquement des mouvements d'indignation morale pour dénoncer des comportements inacceptables, et entretiendront le sentiment d'urgence ressenti par la population ou nommeront avec force les dangers qu'ils s'engagent à combattre. L'escalade pénale, qu'elle ne soit que verbale et législative ou se concrétise dans une répression accrue, est en fait une solution symbolique peu coûteuse pour s'occuper des problèmes des gens, pour donner l'impression qu'on répond aux préoccupations des électeurs, pour détourner l'attention d'autres problèmes ou occulter une inertie gênante dans d'autres domaines. Ces modulations sur le sentiment d'insécurité servent aussi à justifier, à légitimer l'accroissement des moyens répressifs. Les guerres contre la drogue ou le crime ne sont que les exemples les plus frappants de ces actions symboliques.

Somme toute, plusieurs groupes s'accordent pour remettre en cause certaines mesures communautaires et contribuer de manière plus ou moins consciente à l'escalade pénale, mais à partir de motivations différentes et d'intérêts parfois très divergents.

Le contexte et les facteurs macrosociologiques

Ces mouvements et ces discours se situent dans un contexte économique et politique. La situation de l'économie en général, les chocs de la mondialisation et de la restructuration de la production et des marchés, la crise des finances des États sont des fonds de scène sur lesquels se profilent le désengagement de l'État et l'accentuation des valeurs de compétitivité et de responsabilité individuelle. Cette situation de crise sert aussi de cadre général à un discours de redéfinition des normes et « du ton moral général d'une société » (Melossi, 1992 : 107). Les guerres contre la drogue ou le crime, l'accent que l'on met sur la neutralisation et la punition des délinquants, le contrôle et la moralisation des chômeurs et des assistés sociaux sont des illustrations de ces processus. Comme l'écrivait Melossi, « les projets visant à rendre les châtiments plus sévères devraient donc être considérés comme entrant dans le cadre de projets plus globaux de discipline sociale associés aux situations critiques » (p. 108). C'est aussi dans ce contexte de désillusion face aux interventions sociales qu'on entretient la lutte contre les pauvres et les marginaux plutôt que contre la pauvreté et la marginalisation.

Ce climat économique et politique, plutôt conjoncturel, s'insère dans des transformations sociales plus profondes. L'anonymat urbain, le sentiment d'isole-

ment, la diversification des populations associée à l'immigration sont source d'insécurité. Les gens connaissent de moins en moins leurs voisins, ils n'habitent pas près d'un parent, d'un ami, et se sentent isolés dans un monde de plus en plus peuplé d'inconnus. « Ici, en banlieue, nous connaissons nos voisins, nous avons l'impression de mieux contrôler notre environnement. À Montréal, dès que nous étions sortis de la maison, nous étions dans un monde inconnu, nous avions peur de laisser les enfants seuls dehors », disait récemment un banlieusard interviewé à la télévision. L'éclatement des familles et des couples, la présence grandissante des femmes sur le marché du travail et, inversement, la diminution de leur présence auprès des enfants ou dans leur maison et le vieillissement de la population créent de nouveaux modes d'occupation de l'espace et accentuent le phénomène d'isolement et le sentiment d'insécurité. Les enfants se retrouvent seuls à la maison à midi et après la classe. Les personnes âgées, généralement des femmes, se retrouvent plus souvent seules qu'auparavant, et cette situation objective, conjuguée à une plus grande vulnérabilité générale, alimente leur sentiment d'insécurité. Il y a aussi de plus en plus de personnes qui vivent

seules suite à une séparation, à un divorce. Au Canada, le nombre de personnes seules a progressé de 183 % de 1971 à 1991 et à Montréal 38 % des logements sont occupés par une personne seule (*La Presse*, 11 décembre 1992). Objectivement, elles se trouvent dans des conditions où elles se sentent moins en sécurité, où elles ont plus d'occasions d'avoir peur.

Du point de vue idéologique, des représentations, l'insécurité par rapport au crime et aux déviants doit être replacée dans un contexte d'insécurité beaucoup plus large. Nous aspirons à un monde de plus en plus parfait, sécuritaire, sans dangers. Nous voulons améliorer notre qualité de vie, éliminer de plus en plus les risques, les aléas qui pourraient altérer notre mieux-être et même repousser la mort, autant que faire se peut.

Notre seuil de tolérance face à la violence, à la maladie, aux dangers et aux risques de toutes sortes diminue. L'échange de coups, dans le sport par exemple, ou dans l'éducation des enfants, est qualifié de violence à bannir. Les contes pour enfants remplis d'ogres, de sorcières et de méchants loups sont mal perçus et bien peu de parents les racontent à leurs enfants pour les endormir. Nul n'est à l'abri d'une dénonciation pour harcèlement sexuel, et gare aux paroles et aux gestes qui ne sont pas « politically correct ». La chasse et la trappe sont des activités plus que suspectes et il est devenu barbare d'exhiber son trophée de chasse sur le toit de sa voiture. Il devient interdit de faire du sport sans un équipement de sécurité et quiconque s'y risque paraît inconscient. Les fumeurs sont devenus les ennemis publics numéro un et les bons vivants qui vous incitent à boire et manger

sont des irresponsables qui veulent votre perte (ou votre héritage).

En étroite relation avec la diminution des seuils de tolérance, les normes se multiplient, se raffinent et deviennent de plus en plus difficiles à satisfaire. Selon une recherche sur le droit pénal provincial du Québec, entre 1965 et 1975, « on a créé presque autant d'infractions ou de peines nouvelles qu'on ne l'avait fait au cours du siècle précédent » (Brissette, 1977). Les normes de qualité de l'air, de l'eau et des aliments, d'hygiène, de sécurité, de protection contre les rayons du soleil et de protection de l'environnement en général sont de plus en plus exigeantes. Dans le domaine de la santé physique ou mentale, il ne suffit plus de ne pas être malade, il faut éviter les comportements à risque, se maintenir au poids idéal, être en forme, être bien dans sa peau, être en harmonie avec soi-même.

Dans ce contexte, la déviance, les risques, les dangers, l'intolérable augmentent. Plus la barre est haute, plus nombreux sont ceux qui trébuchent. Il est de plus en plus difficile d'être normal et les risques et les dangers nous assiègent.

Cette inflation normative est produite par des entrepreneurs moraux ou des groupes qui poursuivent plus directement leurs propres intérêts. Les uns veulent un monde meilleur, sans drogue, sans violence, sans sexisme, sans racisme. D'autres veulent une reconnaissance de leur groupe, de leur profession, de leur spécialité, de l'instrument de mesure ou de la solution qu'ils commercialisent, ou encore veulent éliminer leurs concurrents.

Conséquences de ces mouvements

Que l'on veuille se protéger contre des personnes ou des

situations dangereuses ou à risques, dénoncer des comportements ou des situations inacceptables ou punir ceux qui ont commis une faute ou un crime, on énonce et on applique des normes et on construit, d'une certaine manière, la déviance. Si les normes sont très nombreuses et les seuils de tolérance très bas, il y a un risque que la déviance et le danger se généralisent et qu'ils engendrent un large sentiment d'insécurité. Pour mieux lutter contre la violence, contre ce qui est inacceptable, pour améliorer la qualité de vie, on multiplie les règles, les interdits, et par le fait même on augmente la déviance, l'inacceptable, et par conséquent les situations de risque et l'insécurité.

L'intolérance et le sentiment d'insécurité sont peu compatibles avec des mesures communautaires. Ces deux sentiments ne favorisent pas un rapprochement entre le groupe social et le déviant, ou toute autre démarche de dialogue, d'acceptation, de réconciliation, de réintégration ou d'inclusion dans la communauté. Ils sont beaucoup plus propices à l'exclusion.

Comme le mentionne Stan Cohen (1985), ces deux façons de réagir à la déviance se côtoient toujours, même si selon les circonstances l'une peut être prépondérante. Actuellement, il

est question de protection de la société, de neutralisation, de mesures spéciales pour les gens dangereux, d'expulsion, plus que de réconciliation, de réinsertion et de politiques pour « redresser les torts » (Haan, 1992). C'est ainsi, par exemple, que récemment le principal objectif de la Commission des libérations conditionnelles est devenu la protection de la société plutôt que la réinsertion sociale des ex-détenus.

Cette tendance à l'exclusion, au rejet de l'étranger, de l'inconnu, est aussi accompagnée d'un repli sur soi, du retranchement dans sa maison, son village ou son complexe domiciliaire fortifié. Elle ne se manifeste pas seulement par rapport aux délinquants, mais envers plusieurs catégories de déviants, de marginaux, de situations ou de substances à risques. Si les comités de citoyens protestent contre la création d'un centre correctionnel à sécurité minimale ou d'une maison de transition dans leur village ou leur quartier, ils ne veulent pas non plus de résidences pour ex-psychiatisés ou pour sidéens, de sites d'enfouissement ou d'usines polluantes. Le syndrome « pas dans ma cour » s'applique à tout ce qui est déviant, étranger ou dangereux.

On peut alors parler d'une géographie du contrôle social (Lowman, 1989). Ce qui est hors normes est rejeté vers des zones moins bien protégées, où vivent des gens qui ont moins de pouvoir. Ce phénomène n'est pas nouveau. On a déporté les criminels vers les colonies, on a construit les industries polluantes ou les dépotoirs dans les quartiers pauvres. Les quartiers résidentiels riches ne reçoivent pas de maisons de transition, de prisons, de sites d'enfouissement, et on en chasse les drogués et les prostitués.

Lorsqu'on fait appel à « la communauté », c'est moins pour qu'elle accueille ses déviants que pour qu'elle les surveille. La police se dit communautaire et veut se rapprocher des citoyens parce qu'elle a besoin des citoyens pour faire son travail de prévention et de répression. Si les policiers sont plus près des citoyens et sont mieux acceptés par la « communauté », ils obtiendront plus de collaboration et seront mieux informés. Les programmes communautaires de prévention ne visent pas l'amélioration des conditions de vie dans le quartier ou la solution des conflits, ni la prise en charge des cas problèmes par le groupe. Ils sont plutôt axés sur la surveillance, le contrôle et parfois la suspicion et la méfiance envers l'étranger. Les plus riches ne s'en remettent pas aux citoyens bénévoles, mais se paient un service de sécurité privé pour surveiller leurs quartiers ou leurs villages fortifiés, leurs complexes immobiliers.

Si on met de nouveau l'accent sur la prévention, celle-ci a changé de sens durant la dernière décennie. Par prévention, on n'entend plus beaucoup l'action des travailleurs de rue ou des clubs de prévention, ou encore des réformes sociales d'envergure, telles la lutte contre la pauvreté ou l'accessibilité à l'éducation ou à la formation professionnelle. La nouvelle prévention ne vise pas à transformer les quartiers mais à les surveiller.

Par ailleurs les sanctions communautaires qui se développent le plus ne sont pas des mesures d'aide, de dédommagement ou de réconciliation, mais de nouvelles mesures de surveillance telles la surveillance intensive (ISP) en probation ou en libération conditionnelle. Aux États-Unis, on a de plus recours à la surveillance électronique



pour s'assurer que ceux qui sont confinés à domicile (*home incarceration*) y demeurent, et bientôt pour les suivre partout où ils iront (*tracking*) (Landreville, 1993).

Toutes ces tâches de surveillance sont de plus en plus « privatisées ». Si les entreprises de sécurité privée se sont multipliées ces dernières années, on commence aussi à confier à l'entreprise privée la garde de détenus et la surveillance des ex-détenus dans la « communauté ». Les services sans but lucratif d'aide aux ex-détenus, qui œuvrent depuis toujours à la réinsertion sociale et à la réhabilitation, doivent lutter pour leur survie et accepter, avec plus ou moins de réticences, l'orientation ambiante et les règles du jeu imposées par les services correctionnels. Ainsi, récemment, l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui regroupe les organismes communautaires de services en matière de justice, publiait une critique des services correctionnels du Québec dans laquelle elle reprochait au service de probation et aux programmes de réinsertion en milieu ouvert « l'encadrement trop lâche » de leur clientèle, en laissant entendre que les organismes communautaires pourraient faire beaucoup mieux à ce chapitre.

Conclusion

La peur et l'insécurité sont des phénomènes complexes qui sont très présents dans le champ de la violence et de la criminalité, mais qui existent par rapport à de nombreux autres risques et dangers potentiels. Les acteurs politiques peuvent utiliser et même activer ces sentiments. Mais ils ne sont pas les seuls à jouer un rôle dans ce domaine, d'autres groupes d'intérêts, ayant des motivations diverses, y participent aussi. Des conditions objectives, comme le fait qu'il y a de plus en plus de personnes seules, ou la diminution du seuil de tolérance, contribuent à attiser l'insécurité.

Que pouvons-nous faire face à cette situation? Il y a tout d'abord un vaste programme de démythification à entreprendre. La plupart des gens surévaluent la violence et la criminalité et les risques qu'ils courent. Les informations véhiculées par les médias et la confusion très répandue entre la situation canadienne et la situation américaine contribuent à cette mauvaise perception.

Il faut aussi démasquer les intérêts et les motivations en jeu, tout en expliquant l'effet pervers de l'inflation normative. En voulant un monde trop moral ou trop parfait on augmente l'intolérable, on multiplie le nombre de déviants. L'acceptation de la différence et de l'imparfait contribuerait à faire diminuer le sentiment d'insécurité.

On doit de plus s'attaquer aux situations qui font problème, tant en tentant de diminuer les facteurs qui favorisent certaines formes de violence, par exemple, qu'en aidant les victimes et en développant des mécanismes de solution des conflits et des moyens d'éviter de nouveaux comportements problématiques. La diminution

du chômage, de l'état de dépendance, de l'exploitation, des inégalités de toutes sortes et de la sous-scolarisation et la transformation des rapports entre les hommes et les femmes sont des exemples d'objectifs sociaux qui sont bons en eux-mêmes et qui peuvent contribuer à la diminution d'autres problèmes comme certains types de violence et de criminalité.

Dans le domaine pénal proprement dit, l'accent doit être mis sur les mesures d'inclusion plutôt que sur les mesures d'exclusion, et il faut favoriser les mesures vraiment communautaires qui visent la conciliation, la réconciliation et la réintégration dans le groupe, tout en dénonçant celles qui n'ont de communautaire que le nom.

Malgré une tendance de fond conservatrice dans le champ social et politique, il faut favoriser le discours de tolérance et les autres pratiques d'inclusion qui contribuent à l'acceptation et à la réintégration du déviant et de l'étranger. Comme l'écrivait Stanley Cohen (1985 : 267), malgré les aléas de certaines pratiques, les résultats parfois contradictoires et moins définitifs que nous l'aurions souhaité et le fait qu'on peut ainsi paraître aller à contre-courant, il faut réaffirmer l'opportunité de chercher des solutions plus humanitaires, plus justes et plus efficaces que la prison, promouvoir l'entraide et la fraternité plutôt que les solutions bureaucratiques et le recours trop exclusif aux professionnels, faire en sorte que les villes appartiennent à tous et ne soient pas une juxtaposition de quartiers aseptisés où aucun désordre n'est toléré, créer des milieux de vie aptes à satisfaire les besoins psychologiques et sociaux de ceux qui y évoluent et enfin cesser de classer, contrôler et exclure les gens

et les groupes en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du comportement, de la morale, du talent ou de l'équilibre mental.

Pierre Landreville
École de criminologie
Centre international de
criminologie comparée
Université de Montréal

Note

¹ Littéralement : mères contre les conducteurs ivres. Évoque l'adjectif *mad* : furieux. NDLR.

Bibliographie

- BECKER, H. S. 1985. *Outsiders*. Paris, A. Métailié.
- BRISSETTE, M. 1977. *L'Infraction dans le droit pénal du Québec*, V.II. Montréal, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- COHEN, S. 1985. *Visions of Social Control*. Cambridge, Polity Press.
- HAAN, W. de. 1992. « Redresser les torts. L'abolitionnisme et le contrôle de la criminalité », *Criminologie*, 25, 2 : 115-137.
- LANDREVILLE, P. 1993. « La surveillance électronique des délinquants », *Autrement*, à paraître.
- LOWMAN, J. 1989. « The Geography of Social Control: Clarifying Some Themes », dans D. EVANS et D. T. HERBERT, éd. *The Geography of Crime*. Londres, Routledge.